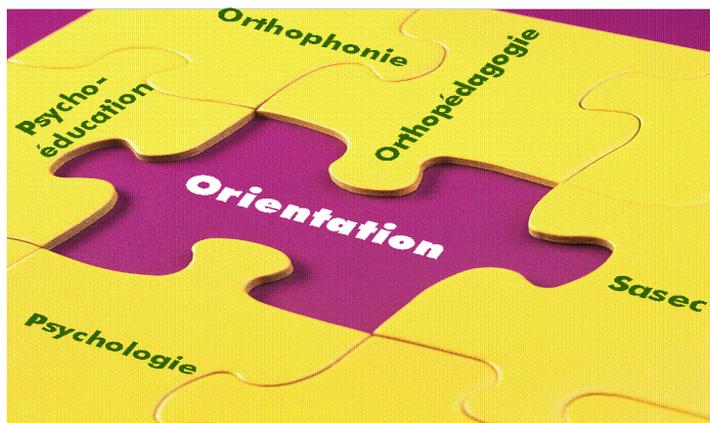


SERVICE D'ORIENTATION et D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE



- *L'équipe (p.2)*
- *Philosophie du service (p.3)*
- *Qui est le conseiller d'orientation (CO) (p.4)?*
- *Qui est le conseiller en information scolaire et professionnelle (CISEP) (p.10)?*
- *Principales distinctions CO-CISEP (p.13)*

L'ÉQUIPE

L'équipe du service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle de l'ÉSHG est composée de trois professionnels.

Professionnel	Coordonnées
Jessica Lalancette Conseillère d'orientation	Poste 3004 Local A-201 m5693@cscv.qc.ca
Nabil Ajji Conseiller d'orientation (en remplacement de Alexe Wells- Bériault)	Poste 3111 Local A-256 m7077@cscv.qc.ca
Mathieu Tremblay Conseiller en information scolaire et professionnelle	Poste 3015 Local : A- 162d (Médiathèque) m7207@cscv.qc.ca

PHILOSOPHIE DU SERVICE

De façon générale

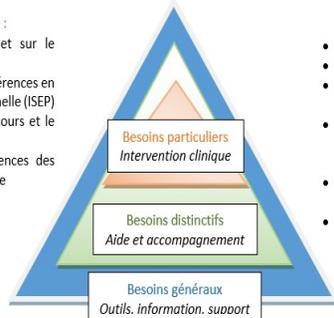
En milieu scolaire, les services que les professionnels offrent sont destinés à l'élève directement ou aux groupes d'élèves (en classe ou en atelier thématique). Les services peuvent être offerts aux enseignants à leur demande.

Réponse aux besoins des élèves en orientation

Quels sont les besoins de nos élèves du secondaire en orientation?

Exemples de besoins généraux :

- Avoir de l'information scolaire et sur le marché du travail
- Connaître les ressources et les références en information scolaire et professionnelle (ISEP)
- Avoir de l'aide pour le choix de cours et le choix de parcours
- Savoir quelles sont les conséquences des échecs sur le cheminement scolaire
- Etc.



Exemples de besoins distinctifs :

- Avoir un soutien pour faire un choix
- Favoriser la connaissance de soi
- Recevoir de l'aide pour l'insertion socioprofessionnelle
- Être aidé pour favoriser son autonomie et pour s'engager dans un projet professionnel
- Être accompagné dans les différentes transitions scolaires
- Etc.

Exemples de besoins particuliers :

- Sortir de l'indécision
- Vaincre son anxiété face au choix
- Maturer vocationnellement
- Retrouver sa motivation
- Gagner en persévérance
- Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique (acte réservé)
- Évaluer un élève HDAA dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention (acte réservé)
- Etc.

De façon générale, le conseiller en information scolaire et professionnel (CISEP) est appelé à répondre à certains besoins généraux des élèves et les conseillers d'orientation (CO) à des besoins distinctifs et plus particuliers. Leur travail est complémentaire et contribue à aider les élèves à s'orienter!

QUI EST LE CONSEILLER D'ORIENTATION?

Le conseiller d'orientation (CO), par son expertise de la relation **individu-travail-formation**, vise le mieux-être personnel et professionnel en mobilisant le potentiel des personnes en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

Le conseiller d'orientation est le professionnel qui exerce un rôle conseil pour toute question traitant du développement de carrière des individus, de l'enfance jusqu'à la retraite. Pour ce faire, l'évaluation du fonctionnement psychologique, grâce notamment à l'interprétation de tests psychométriques et à la relation d'aide, sont les moyens privilégiés par le conseiller d'orientation dans son intervention auprès des personnes, afin de comprendre et d'intervenir sur les difficultés vécues par ces dernières : démotivation scolaire, indécision, absence de but vocationnel, dysfonctionnement aux études, au travail ou dans la vie, problématique d'employabilité, etc.

La formation porte notamment sur la psychologie, le développement de la personnalité et des fonctions intellectuelles, cognitives et affectives, la psychométrie et l'évaluation du fonctionnement psychologique des personnes, le counseling individuel et de groupe, la psychopathologie, les théories du développement vocationnel, le développement de l'identité, l'apprentissage, etc., et elle inclut au moins un stage pratique de 400 heures.

Pour porter le titre de CO, la personne doit avoir complété des études universitaires de deuxième cycle en orientation et counseling, laquelle formation doit être reconnue par l'Ordre des conseillères et des conseillers d'orientation du Québec.

RÔLE DU CONSEILLER D'ORIENTATION

Plus précisément, le CO en milieu scolaire assure des services d'aide tels que : évaluation, information, conseil et accompagnement auprès des élèves en ce qui a trait au développement professionnel et au choix d'un profil de formation adapté à leurs profils personnels. Il peut exercer un rôle conseil auprès des représentants de son établissement d'enseignement.

Membre d'un ordre professionnel, le CO doit respecter la déontologie professionnelle et de ce fait, tenir des dossiers à jour de ses interventions et assurer un service confidentiel.

Selon la loi 21, certaines activités professionnelles sont réservées aux CO: évaluer le retard mental, évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité, évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique, évaluer les troubles mentaux lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre.

LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSEILLER D'ORIENTATION *

Dans le but de soutenir l'élève dans la recherche de moyens visant à lui permettre de surmonter les difficultés inhérentes à la réalisation de son projet de formation ainsi qu'à son insertion sociale et professionnelle, les tâches sont :

DÉPISTAGE ET PRÉVENTION

Dans une optique de prévention et d'intervention, dépister les élèves vivant des difficultés telles que :

- La démotivation et le décrochage scolaire;
- L'indécision et l'anxiété vocationnelle;
- Les difficultés d'apprentissage;
- Les difficultés vécues lors de transitions;
- Les difficultés d'adaptation scolaire ou d'insertion socioprofessionnelle.

ÉVALUATION

- Demande d'aide ou situation problématique.
- Fonctionnement psychologique, les intérêts et aptitudes, le profil d'apprentissage.
- Enjeux présents entre l'élève et son environnement.
- Identifier les ressources et limites de l'environnement
- Avec le consentement de la personne, transmettre aux acteurs concernés une analyse claire de la situation.

LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSEILLER D'ORIENTATION

INTERVENTION ET SUIVI

- En rencontres individuelles ou de groupe, en utilisant des méthodes appropriées telles que les tests psychométriques, les observations directes, la relation d'aide et les informations fournies par différents acteurs.
- Intervention à court et à moyen terme, résolution de problèmes, counseling, aide à l'apprentissage (prise de décision, choix de stage, etc.).
- Plan d'intervention portant sur l'indécision, peurs face au changement, absence de but vocationnel, de motivation, etc.
- Planifier, organiser et animer des activités d'information scolaire et professionnelle, par exemple, afin de présenter les exigences des programmes de formation, la nature des professions, la situation et l'évolution du marché du travail.
- Coordonner et assurer la mise à jour de la documentation spécialisée et faire les demandes d'achat du matériel.
- Suivi et accompagnement, planifiés ou ponctuels.
- Rencontre de parents et suivis téléphoniques.

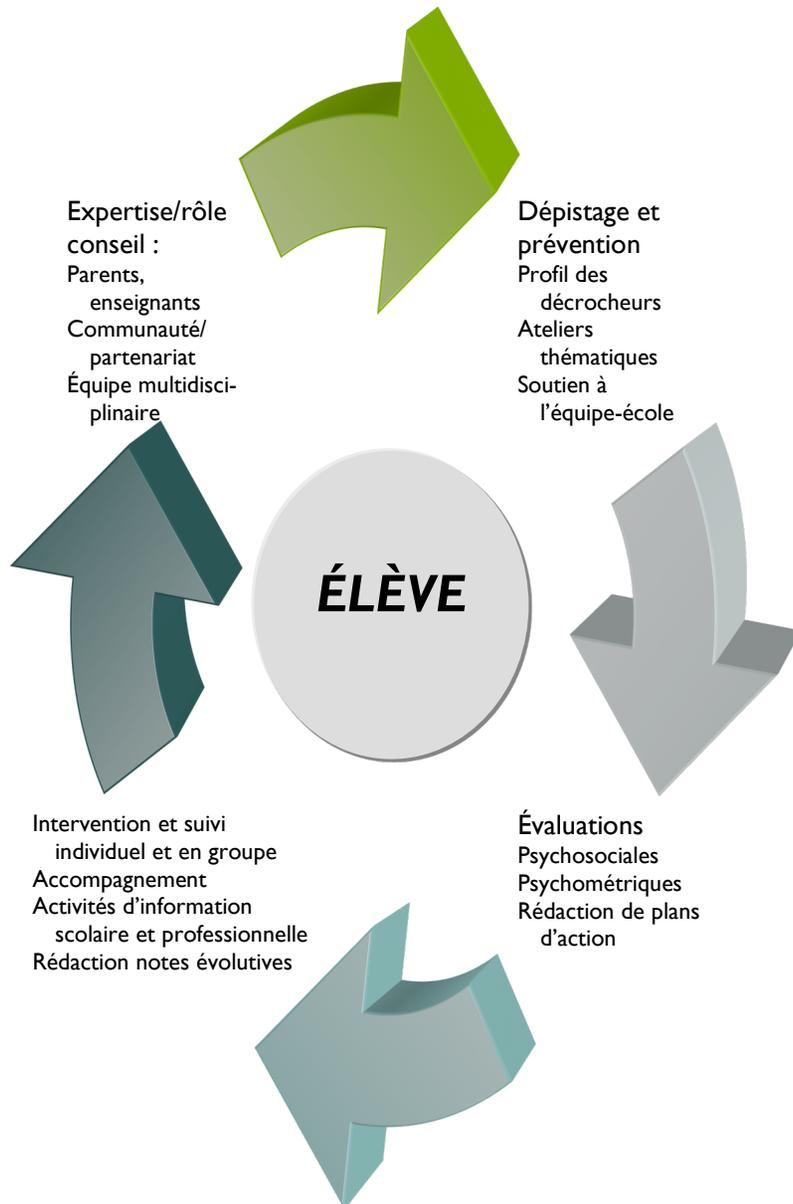
LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSEILLER D'ORIENTATION

EXPERTISE/RÔLE CONSEIL

Après de la communauté éducative :

- Informer et conseiller les parents sur les moyens à prendre en vue d'accompagner leurs enfants dans la démarche de définition et réalisation de son projet de formation et d'orientation.
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Offrir une expertise-conseil à l'équipe-école concernant les Contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP).
- Conseiller l'équipe-école au sujet du cheminement personnel, scolaire et professionnel de l'élève.
- Établir et maintenir des relations de collaboration avec des représentant(e)s du marché du travail et des autres organismes pouvant être impliqués dans l'orientation scolaire et professionnelle des élèves.
- Préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services et l'ordre.

EN RÉSUMÉ



QUI EST LE CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE?

Le conseiller en information scolaire et professionnelle (CISEP) est un professionnel qui anime différents ateliers et organise des activités afin d'aider les élèves à mieux se connaître et connaître le marché du travail et les voies de formation possibles.

Ses actions permettront aux élèves de découvrir des possibilités, susciter leur motivation et leur engagement dans leurs études.

Pour exercer ses fonctions, le CISEP doit posséder une formation universitaire de premier cycle dans le champ de l'orientation ou une discipline connexe.

RÔLE DU CISEP

Plus précisément, le CISEP en milieu scolaire assure des services d'aide tels que : information et accompagnement auprès des élèves en ce qui a trait à l'information scolaire et professionnelle.

Le CISEP agit comme personne ressource en ce qui concerne l'information sur les métiers, les voies de formation possibles et le marché du travail en général. Ainsi, en soutien au conseiller d'orientation, il peut rencontrer les élèves pour des questions reliées au marché du travail et voies de formation. De plus, il coordonne des activités qui permettent aux élèves de vivre des expériences qui favorisent leur prise de décision lors de leur projet d'orientation.

En milieu scolaire, le CISEP peut donc être mis à contribution, notamment, pour tout ce qui touche :

- ⇒ L'information sur les métiers, les voies de formation possibles et le marché du travail en général;
- ⇒ Les activités de connaissance de soi;
- ⇒ La coordination d'activités qui permettent aux élèves de vivre des expériences qui favoriseront leur prise de décision lors de leur projet d'orientation.

LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CISEP

Principales interventions :

- ⇒ Organise, coordonne et anime des séances en classe d'information et de sensibilisation à l'intention des élèves en vue d'éveiller leurs intérêts vers le monde du travail et susciter leur motivation face à leur cheminement scolaire;
- ⇒ Planifie, organise et anime des activités d'information scolaire et professionnelle;
- ⇒ Membre de l'équipe collaborative à l'implantation des COSP;
- ⇒ Travaille en étroite collaboration avec divers intervenants de l'école.

Lorsqu'un élève présente des besoins particuliers en orientation (notamment concernant sa motivation scolaire, son classement, son choix de carrière en fonction de son profil), l'élève sera référé vers le conseiller d'orientation.

PRINCIPALES DISTINCTIONS CO-CISEP

Le conseiller d'orientation (CO), par le biais de la relation d'aide et de l'évaluation psychométrique, amène les élèves à prendre des décisions éclairées et à poser des gestes adéquats dans la construction de leur projet d'études de vie. Des thèmes tels les intérêts, les aptitudes, le rendement scolaire, les capacités, la personnalité, les expériences de vie et les besoins personnels sont abordés. En ce sens, les services d'orientation aident les élèves à clarifier leur situation et à établir des objectifs personnels et professionnels. Le CO informe aussi les élèves sur les exigences scolaires, les programmes d'études, les carrières, les possibilités professionnelles et l'évolution du marché du travail. Le CO est une personne ressource tant auprès des élèves que des parents qui souhaitent s'informer davantage sur le vécu scolaire et l'évolution secondaire et post secondaire de leur enfant. Il rencontre les élèves qui en font la demande et ceux qui sont référés par les enseignants et la direction. S'orienter, c'est faire des liens entre ce que l'on est et ce qu'exige une profession, un domaine d'étude, un cheminement de carrière.

Le conseiller en information scolaire et professionnelle (CISEP) agit comme personne ressource en ce qui concerne l'information sur les métiers, les voies de formation possibles et le marché du travail en général. Ainsi, en soutien au conseiller d'orientation, il peut rencontrer les élèves pour des questions reliées au marché du travail et voies de formation. De plus, il coordonne des activités qui permettent aux élèves de vivre des expériences qui favorisent leur prise de décision lors de leur projet d'orientation.